

ACTIFS ET RETRAITÉS : MÊME COMBAT

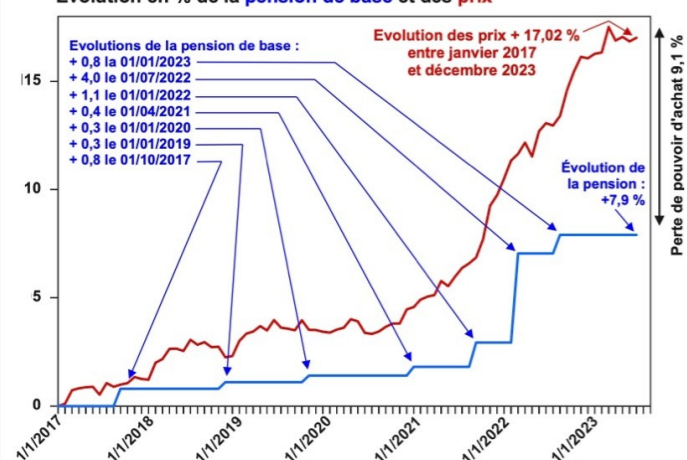
On a vu nombre de retraité.e.s en 2023 dans toutes les manifestations contre la réforme des retraites. La casse sociale qui touche les actifs touche la société dans son ensemble, rompant en particulier la solidarité intergénérationnelle dans les droits acquis de haute lutte au siècle passé.

Le point d'indice, base de calcul du salaire des actifs, est passé en 7 ans de 4,686025 à 4,922783, soit 5% de progression. Des primes et ajouts de quelques points font monter ce pourcentage au niveau de celui des pensions qui est de 7,9%, à comparer à l'inflation de 17% !

Pensions et salaires (hors promotion) ont donc perdu en 7 ans près de 10% de pouvoir d'achat.

Sans compter le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de revenu.

Évolution en % de la pension de base et des prix



La revalorisation des pensions de 5,3 % au 1er janvier 2024 n'est pas un cadeau, il s'agit de la stricte application de l'article L.161-25 du Code de la Sécurité Sociale qui impose la revalorisation annuelle des pensions selon l'inflation.

Le graphique ci-contre montre bien que les gouvernements successifs n'ont pas appliqué cette règle depuis 7 ans, et même davantage !

Et s'il n'y avait que cela !

Les gouvernements ont depuis nombre d'années la Sécurité sociale dans le collimateur :

- **ils assèchent les ressources de la Sécurité sociale**, notamment par une politique d'exonérations de cotisations, par le transfert de la dette Covid à la Sécu, ...
- **ils réduisent le rôle de la Sécu** par les franchises médicales (qui doivent doubler en 2024) et les participations forfaitaires, ce qui accroît la perte de pouvoir d'achat des actifs comme des retraités
- **de fait transfèrent les compétences de la Sécu aux complémentaires santé, onéreuses et inégalitaires, de plus en plus coûteuses pour les retraités car le montant des cotisations augmente avec l'âge !**

La FSU revendique le 100 % Sécu pour les soins, et des services publics de proximité !

En cas de perte d'autonomie, vivre en Ehpad est parfois nécessaire, malgré les scandales révélés dans le livre « Les fossoyeurs » : manque de places, maltraitance due au manque de personnels bien formés et aux difficiles conditions de travail. Mais l'Ehpad coûte plus que le montant de la pension pour la quasi-totalité des résident.es ! Quant au secteur de l'aide à domicile, il manque cruellement de personnel bien rémunéré et aux conditions de travail correctes. Et la loi « grand âge » **promise depuis longtemps ? Abandonnée !** La nouvelle ministre des Solidarités Catherine Vautrin, déclare que « Tout ne passe pas par la loi » et le 1er ministre Gabriel Attal, lui, n'en parle pas ! **Nous revendiquons un grand service public de l'autonomie avec zéro reste à charge !**

Alors pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore,

Le 26 mars, frappons un grand coup !

À pied, avec une canne, un déambulateur ou un tracteur,

Rassemblement à CHÂTEAUROUX 10h30
devant la préfecture place de la victoire et des alliés



Fédération
Syndicale
Unitaire

CHATEAUROUX CTC

P4

LA POSTE
Dispense de timbrage

Bulletin de la section n°: 131

Déposé le : 21 Mars 2024
A distribuer avant le :
27 Mars 2024

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX Tel : 07 88 71 46 63 Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://fsu36.fsu.fr/> FB : FSU 36

EDITO

Pour une Fonction Publique pour les citoyen.ne.s

Dans son programme de campagne présidentielle E. Macron voulait une fonction publique rémunérée au mérite. Mais qu'est-ce que le mérite dans la fonction publique ? Les pourcentages de réussite aux évaluations des enseignant.e.s ? Le nombre d'amendes posées par les agent.e.s de la police ? Cette politique a déjà débuté puisque quasiment toutes les augmentations de salaire se traduisent par des primes.

Gagner plus est donc synonyme de charge de travail supplémentaire, et les agents s'épuisent pour arriver à un niveau de rémunération simplement décent. Par cette politique de primes, le gouvernement crée encore plus de discrimination entre les hommes et les femmes, ce que la FSU a dénoncé, entre autres, le 8 mars dernier lors du rassemblement pour la journée des droits des femmes. Cette notion de mérite n'a qu'une conséquence : créer un climat de concurrence entre agent.e.s, au détriment de la notion de qualité du service public rendu à la population.

De même, la notion du statut de la fonction publique est elle aussi remise en cause par S. Guerini. Or le statut garantit au Fonctionnaire de travailler pour l'intérêt général. On voit bien que le recrutement se fait de plus en plus par la voie contractuelle, ne garantissant plus cette impartialité que n'a pas le privé.

Lors des prochaines négociations, encore repoussées, avec le Ministère de la Fonction Publique, La FSU va défendre nos conditions de travail et de rémunération, pour tenter d'inverser la tendance annoncée par Lemaire avec ses 10 milliards d'économie pour 2024 et 20 milliards pour 2025, qui nous a déjà coûté les négociations sur la revalorisation des milieux de carrière à l'Éducation nationale, annulées après ses annonces.

SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Les cartes scolaires dans l'Indre
- Page 3 : LYCÉE AGRICOLE : Fiche de service-Pluri, un dialogue de sourds !
- Page 4 : ACTIFS RETRAITÉS : MÊME COMBAT

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 131 Mars 2024
Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : R. TRIPON
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0725S07427
ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

La carte scolaire dans l'Indre

Dans le 1er degré

Aux différentes instances Carte scolaire (csa-d, csa-d de repli, cden), la FSU 36 a voté contre le projet proposé par la DSDEN pour le 1er degré. Les membres de la communauté éducative se sont également mobilisés contre le projet de fermeture de plusieurs classes sur le territoire (écoles occupées, pétition, rassemblement devant la DSDEN, demande de d'audience auprès du DASEN...).

Lors de ces instances, la FSU 36 a réaffirmé son profond attachement au maillage territorial, il est important que des moyens soient donnés pour préserver le réseau de nos écoles, la qualité d'enseignement et les conditions de travail, en milieu rural comme en milieu urbain. Nous ne cessons de le rappeler dans toutes les instances, mais nous tenons à réaffirmer que dans notre département rural, une moyenne d'élèves n'a aucun sens. Les services publics doivent être présents là où il y a des habitants. Si les classes à effectifs réduits améliorent significativement la réussite des élèves, qu'il en soit ainsi partout !

A la dernière instance Carte scolaire, 2 fermetures de classe ont été annulées. Pour l'année prochaine, 7 classes devraient fermer alors que nous observons une augmentation de 117 élèves.

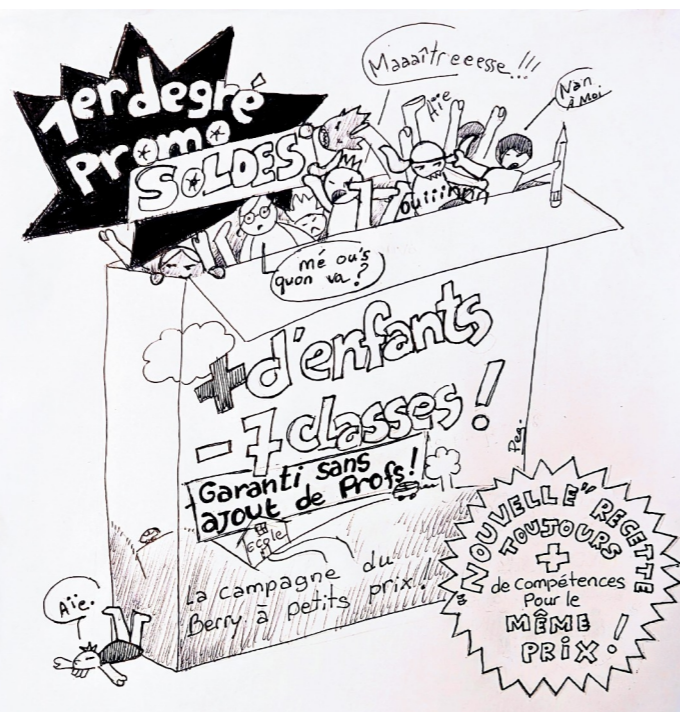
Dans le 2nd degré

Pour une prévision d'une perte de 47 élèves dans les collèges, le département de l'Indre perd 161,22 heures de dotation. Et il faudrait mettre en place la réforme du collège avec la mise en place de groupes de besoin sans moyens supplémentaires. Dans le "moins pire" des cas, les collèges se sont vu attribuer 12h pour les mettre en place, alors que la création d'un seul groupe supplémentaire en 6^e et 5^e nécessite 17h. Cette réforme impose donc des choix contraints, et condamne une majorité d'établissements à ponctionner leur marge d'autonomie. Quel sacrifice faire ? Supprimer des groupes en langues vivantes ou en enseignement scientifique ? Supprimer le Latin ?

La FSU 36 s'est opposée dans les différentes instances à ce projet de répartition des dotations par collèges. Elle continue à combattre la réforme "Choc des savoirs" : nous ne pouvons accepter de mettre en place des groupes de niveaux, et donc le tri social des élèves, tout en voyant nos conditions de travail dégradées encore davantage.

Les représentant·e·s de la FSU 36 ont également voté contre les suppressions de postes proposées dans les collèges. Conséquence désastreuse de la suppression de l'heure de technologie en 6^eme, 4 postes sont proposés à la suppression dans l'Indre. Sur les 9 propositions de créations dans le département, 8 concernent les lettres modernes et les mathématiques, clairement dictées par les annonces "Choc des savoirs". Mais de nombreux postes créés comportent des compléments de service, ces derniers étant toujours aussi nombreux dans notre département rural. Des collègues se voient imposer des déplacements importants, parfois plus de 100 km par jour, plusieurs jours par semaine. Comme chaque année la FSU 36 dénonce cette dégradation inadmissible des conditions de travail, et continuera d'accompagner et de soutenir les collègues pour contester les compléments inenvisageables.

Non au choc des savoirs, Oui au choc des moyens !



LYCÉE AGRICOLE : Fiche de service-Pluri, un dialogue de sourds !

A la rentrée 2023, 1100 enseignant·es ont été impacté·es par le nouveau mode de calcul des heures de pluri dans les 5 bac pro renouvelés. Suite à la journée de grève intersyndicale du 14 novembre, la DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) s'est engagée à "dédommager" plusieurs centaines de collègues des pertes de salaires mensuelles subies par le versement d'HSE !. A la rentrée 2024, ce nouveau mode de calcul des heures de pluri sera généralisé dans les 16 bac pro et aucune compensation financière ne sera versée.

Le 9 janvier, l'intersyndicale a remis au ministre, M. Fesneau, la pétition signée par plus de 2000 agent·es sur 8000 enseignant·es en moins de 15 jours avant Noël. Cela démontre leur inquiétude et leur refus de ce nouveau mode de calcul! L'intersyndicale a demandé le retrait de cette règle de gestion attentatoire à nos conditions de travail et à nos statuts... et a minima un moratoire.

Il s'en est suivi un dialogue "social" animé entre l'intersyndicale et le ministre qui reste campé sur ses décisions.

La DGER affirme que dans le cadre de la réforme du bac pro faite à moyens constants et avec l'ajout d'une semaine de stage collectif, le nouveau mode de calcul s'impose (même si elle confirme qu'il n'avait jamais été présenté nulle part jusqu'au webinaire du 30 août dernier et moins encore débattu avec les organisations syndicales représentatives). Elle considère que la non prise en compte des heures de pluri dans le calcul du SCA (volume horaire lié aux semaines où les élèves sont en stage) compensera l'heure travaillée payée 0,77h par une diminution du nombre d'élèves à suivre en stage (sic).

Et le tour de passe passe est joué : malgré ses dénégations, la DGER veut nous faire travailler plus sans gagner plus...!!

L'intersyndicale constate l'incapacité du ministre et de ses services à pouvoir et vouloir justifier le fondement de cette règle. En effet, pour le ministre, elle ne relève ni d'une volonté politique ni d'une recherche d'économie budgétaire. Il continue de nier les effets négatifs sur le temps de service et la fiche de paie des enseignant·es (perte de l'heure de première chaire, nécessité de faire plus de face-à-face élèves, de prendre une classe en plus...) alors que la DGER l'a elle-même écrit dans une note à l'attention des chefs d'établissements. Ce qu'elle n'assume pas ! Un comble!!

A bout d'arguments et/ou de capacité à justifier ce qui ne peut l'être, le ministre reconnaît une très mauvaise méthode en termes d'explication et d'appropriation à cette rentrée. Il confirme néanmoins la généralisation de cette mesure à la rentrée prochaine. Il annonce la programmation, d'une part, d'un Groupe de Travail "sous un mois" pour réécrire la note de service relative aux obligations de service des enseignant·es dite Mayajur qui date de 2004 et d'autre part de webinaires en mars à l'attention des personnels de direction.



Le ministre a mis fin unilatéralement aux échanges, après un peu plus d'1h30 d'une réunion initialement prévue de 2 heures, se refusant à faire une once d'ouverture que ce soit, se contentant d'acter le fait que "nous n'étions pas d'accord" et confondant "dialogue social" et passage en force !

En réponse car il est inenvisageable d'en rester là, l'intersyndicale annonce la poursuite de la mobilisation.

Cette nouvelle règle de gestion ne passera pas et il va bien falloir que le ministère en prenne acte

Le SNETAP